

République Française

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES**

Département du CANTAL

**SÉANCE du 14 avril 2023
N° 18 / 2023**

Conseillers en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil
Présents : 12 municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance
Pouvoir(s) : 3 ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la
Absent(s) excusé(s) : 3 présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.

Votants : 15
Présents : M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Béatrice ANTONY, M. Paul
CHALVET, Mme Martine BERTRAND, M. Jean-Paul BERTHET, adjoints. M. Alain
ANDRIEUX, Mme Bernadette ANTONY, Mme Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE,
Mme Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, M. Guillaume CASTEL, M. Daniel
MALLET et M. Romain MALLET, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Bernadette ALBARET, Mme Angélique GERBERT et M. Matthieu
VILLENEUVE, conseillers municipaux.

Pouvoir : Bernadette ALBARET donne pouvoir à Béatrice ANTONY.
Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.
Matthieu VILLENEUVE donne pouvoir à Guillaume CASTEL.

Secrétaire de séance : Alain ANDRIEUX.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 28.04.2023
et que la convocation avait été faite le 7 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28.04.2023

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois
à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2023 du
budget principal de la Commune qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 899.718,43 €

Dépenses : 899.718,43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 880.620,50 €

Dépenses : 880.620,50 €

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** et **VOTE** au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du
chapitre et des opérations pour la section d'investissement, le budget primitif 2023 du budget principal
arrêté comme suit :

PREFECTURE DU CANTAL
Date de réception de l'AR: 28/04/2023
015-211501887-20230414-DE_2023_18-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 899.718,43 €

Dépenses : 899.718,43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 880.620,50 €

Dépenses : 880.620,50 €

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU



NOTE SYNTHÉTIQUE ANNEXÉE AU BUDGET PRIMITIF 2023

1/ Éléments de contexte :

La commune de Saint-Georges, située au sud-est du Cantal, compte 1.217 habitants pour une superficie de 3.314 ha avec plus de 500 résidences. On y dénombre près d'une cinquantaine d'artisans, commerçants et entrepreneurs et environ 27 exploitations agricoles. La commune de Saint-Georges possède les équipements suivants : stade de foot, salle polyvalente et propose 5 logements locatifs, offre complétée par une trentaine de locations privées. La commune compte 2 hôtels pour 53 chambres, ainsi que 6 gîtes. On dénombre également 1 site d'escalade, un parcours de santé situé au Pirou et un parcours d'interprétation du patrimoine, ainsi que des sentiers de randonnées classés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

La commune fait partie de la communauté de communes de Saint-Flour Communauté et adhère au Syndicat Mixte du Lac de Garabit Grandval et au Syndicat Mixte de Gestion de l'aérodrome de Saint-Flour / Coltines.

Outre le budget principal, la commune gère 2 budgets annexes : l'eau et l'assainissement et le Lotissement des Fontilles.

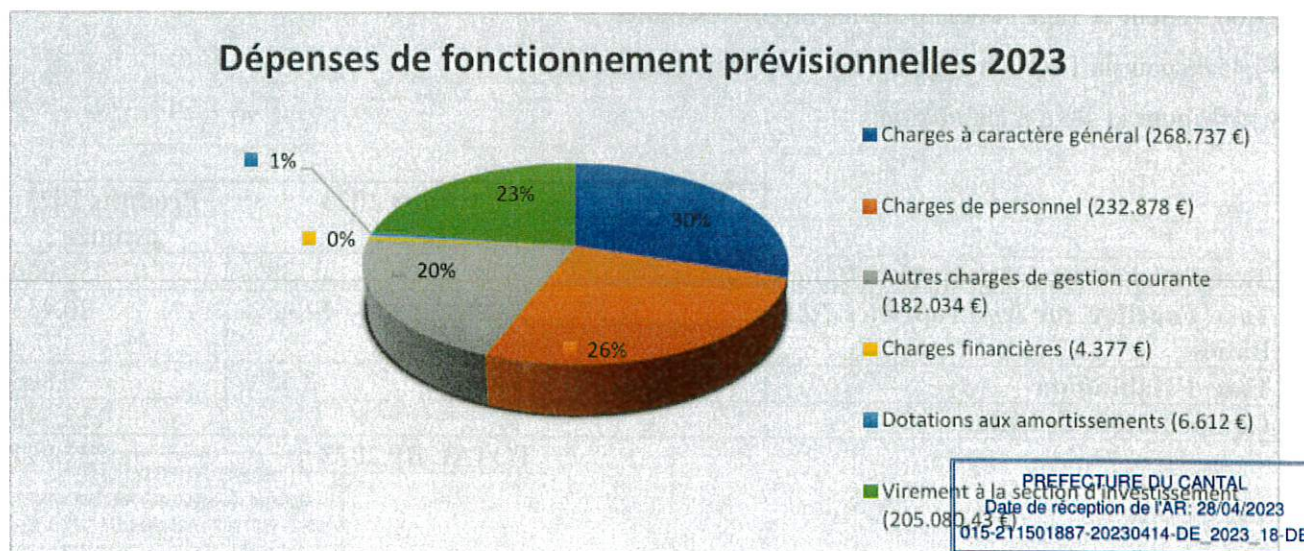
2/ Priorités du budget 2023 :

Les dépenses prévisionnelles d'équipement s'élèvent à 622.232,45 €. Les principales réalisations prévues sont la fin des travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère et des garages communaux, la réfection des murets de soubassement de l'église, des aménagements de villages et réfection de voiries communales. Concernant le budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement, la mise en place d'un système de télérelève pour le suivi des niveaux de réservoirs et compteurs.

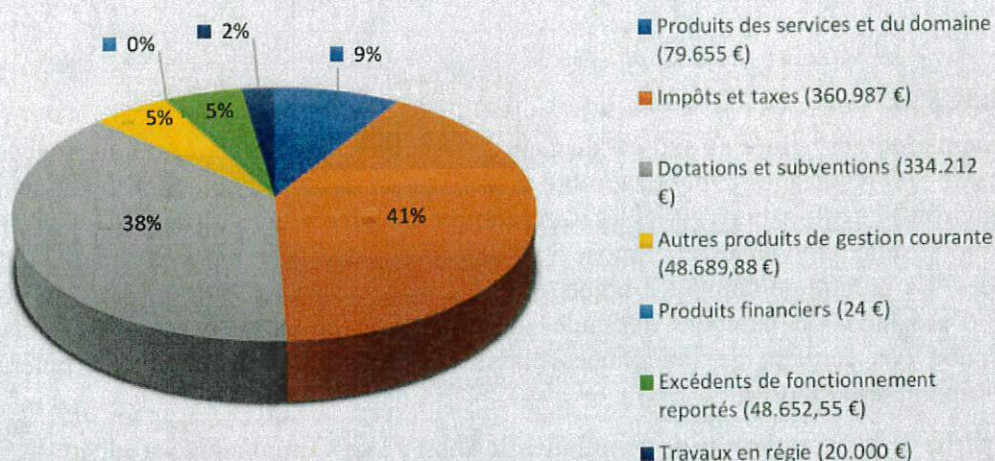
3/ Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal :

Fonctionnement

Recettes prévisionnelles	2023	Dépenses prévisionnelles	2023
70 Produits des services, domaine	79.655,00 €	011 Charges à caractère général	268.737,00 €
73 Impôts et taxes	360.987,00 €	012 Charges de personnel	232.878,00 €
74 Dotations, subventions, l.	334.212,00 €	014 Atténuations de produits	0,00 €
75 Autres produits gestion courante	48.689,88 €	65 Autres charges gestion courante	182.034,00 €
76 Produits financiers	24,00 €	66 Charges financières	4.377,00 €
013 Atténuations de charges	7.498,00 €	68 Dotations aux amortissements	6.612,00 €
002 Excédent fonctionnem. reporté	48.652,55 €	Virement à la section d'investissem.	205.080,43 €
Travaux en régie	20.000,00 €		
TOTAL	899.718,43 €	TOTAL	899.718,43 €



Recettes de fonctionnement prévisionnelles 2023



Investissement

Recettes prévisionnelles	2023	Dépenses prévisionnelles	2023
13 Subventions	256.144,00 €	20 Immobilisations incorporelles	0,00 €
16 Emprunts, cautions	181.603,02 €	204 Subventions d'équipement	0,00 €
10 FCTVA, taxe d'aménagement	28.870,00 €	21 Immobilisations corporelles	237.056,43 €
1068 Affectation réserves	201.351,05 €	23 Immobilisations en cours	385.176,02 €
021 Virement du fonctionnement	205.080,43 €	16 Emprunts, cautions	39.734,00 €
040 Dotations aux amortissements	6.612,00 €	040 Travaux en régie	20.000,00 €
024 Ventes	960,00 €	001 Solde d'exécution	198.654,05 €
TOTAL	880.620,50 €	TOTAL	880.620,50 €

4 / Taux d'imposition :

La fiscalité a subi d'importantes modifications en 2021 avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Un coefficient correcteur vient neutraliser la sur ou sous-compensation pour maintenir le produit de TFPB.

A compter de 2023 les communes votent à nouveau le taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants.

Considérant l'augmentation croissante des charges pour la commune, il a été décidé d'augmenter les taux d'imposition de 1%, taux qui sont portés à :

38,00 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

84,45 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

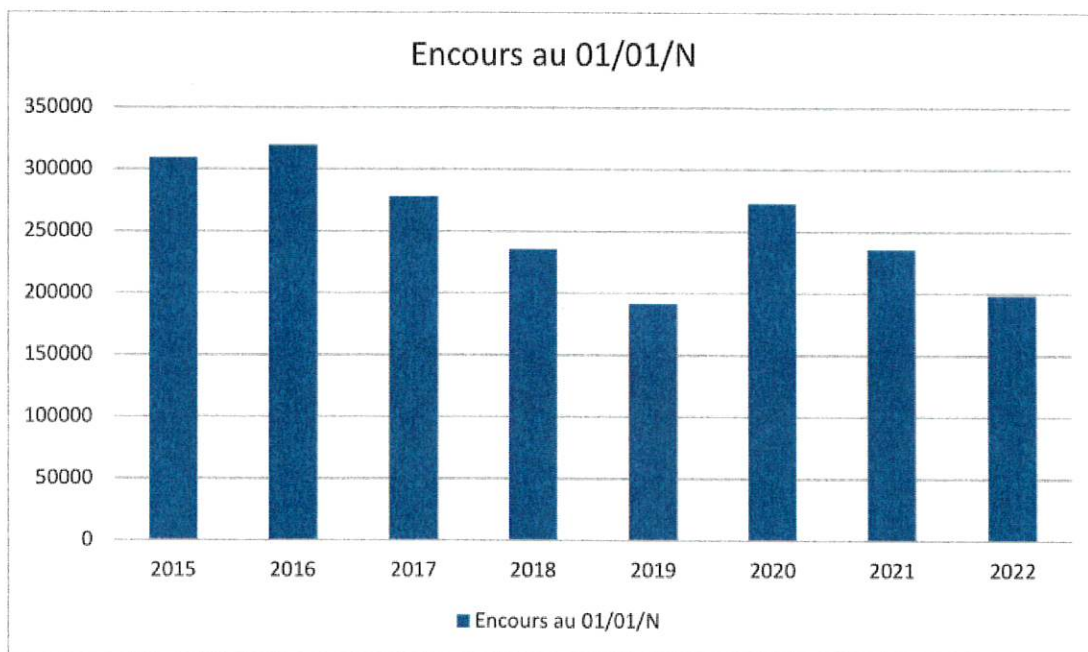
8,55 % pour la Taxe d'Habitation

	Bases 2023 estimées	Taux 2023	Produits 2023 estimés
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	1.200.000	38%	456.000
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	31.300	84,45%	26.433
Taxe d'Habitation	102.992	8,55%	8.806
Compensation de l'Etat	-	(coefficient correcteur : 0,629271)	158.248
TOTAL BP 2023			332.991

5 / Principaux ratios :

- Excédent brut de fonctionnement : 98 € par habitant (départemental 298 €, régional 209 €, national 181 €)
- Résultat comptable : 88 € par habitant (départemental 280 €, régional 186 €, national 164 €)
- Capacité d'autofinancement brute : 99 € par habitant (départemental 294 €, régional 198 €, national 175 €)
- Capacité d'épargne nette : 68 € par habitant (départemental 166 €, régional 115 €, national 106 €)
- Encours des dettes bancaires et assimilées : 198.190 € soit 161 € par habitant (départemental 979 €, régional 721 €, national 569 €)
- Annuités des dettes bancaires et assimilées : 41.003 € soit 33 € par habitant (départemental 149 €, régional 99 €, national 81 €)

La dette



6 / Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

La commune emploie 4 agents titulaires, 1 agent contractuel à temps non complet et un agent contractuel pour besoin occasionnel.

Le montant prévisionnel des charges de personnel et frais assimilés pour l'année 2023 s'élève à 232.878 € comprenant les charges de :

- Personnel titulaire : 115.500 €
- Personnel non titulaire : 34.200 €
- Cotisations sociales : 62.337 €
- Autres (assurance, FNC, œuvres sociales, visites obligatoires...) : 20.841 €

7 / Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement :

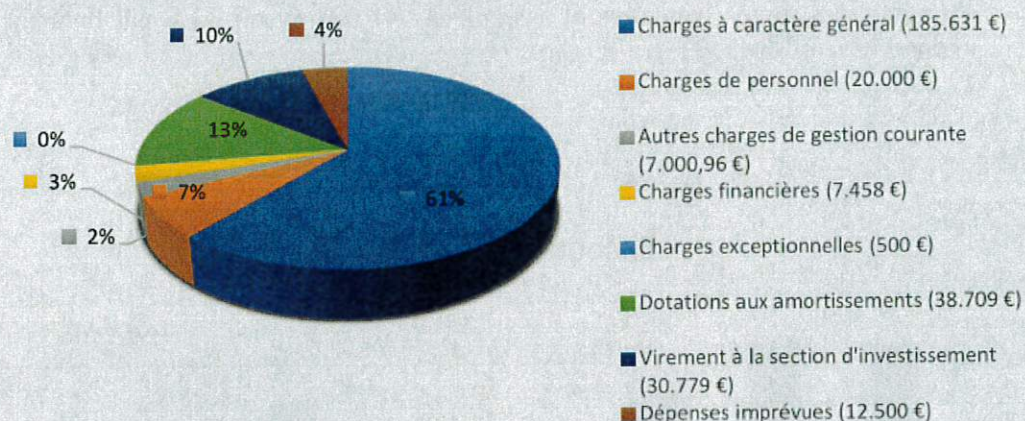
Fonctionnement

Recettes prévisionnelles	2023	Dépenses prévisionnelles	2023
70 Produits des services, domaine	219.310,00 €	011 Charges à caractère général	85.630,00 €
74 Subventions d'exploitation	40.000,00 €	012 Charges de personnel	20.000,00 €
75 Autres produits gestion courante	6.420,00 €	014 Atténuations de produits	31.079,00 €

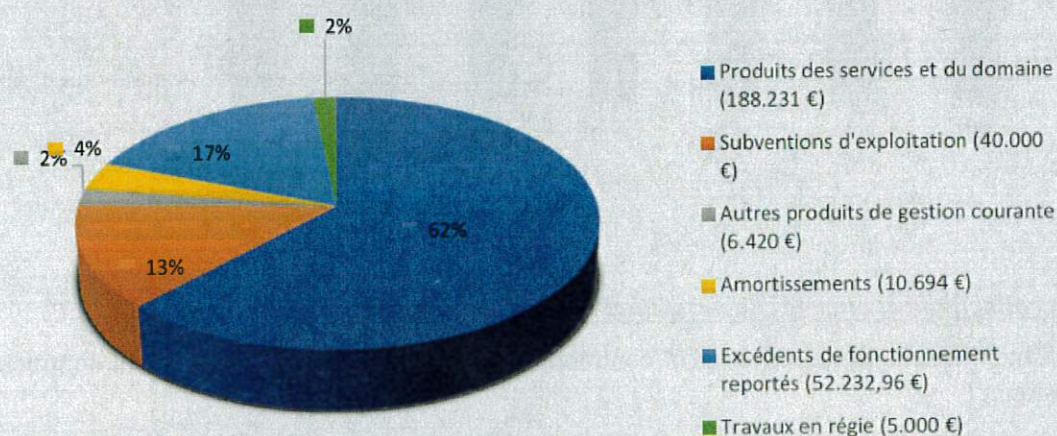
015-211501887-20230414-DE_2023_18-DE
Date de réception de l'AR: 28/04/2023
PREFECTURE DU CANTON

77 Produits exceptionnels	0,00 €	65 Autres charges gestion courante	7.000,96 €
777 Amortissements	10.694,00 €	66 Charges financières	7.458,00 €
002 Excédent fonctionnem. reporté	52.232,96 €	67 Charges exceptionnelles	500,00 €
Travaux en régie	5.000,00 €	68 Dotations aux amortissements	38.709,00 €
		Virement à la section d'investissem.	30.779,00 €
		Dépenses imprévues	12.500,00 €
TOTAL	333.656,96 €	TOTAL	333.656,96 €

Dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2023



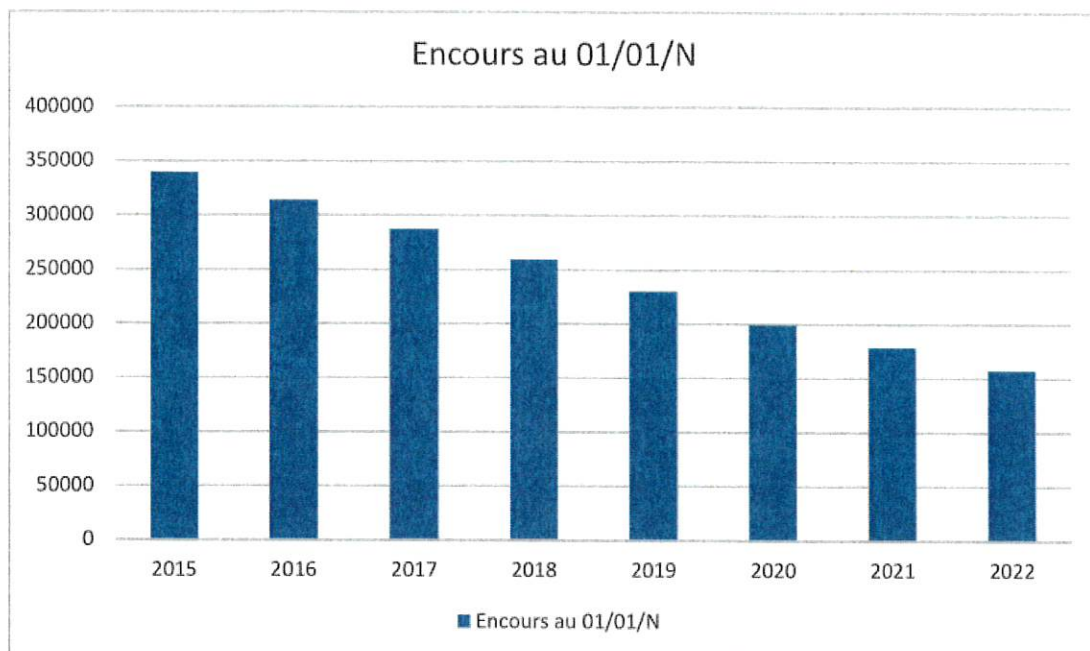
Recettes de fonctionnement prévisionnelles 2023



Investissement

Recettes prévisionnelles	2023	Dépenses prévisionnelles	2023
13 Subventions	55.210,00 €	21 Immobilisations corporelles	18.624,00 €
16 Emprunts	0,00 €	23 Immobilisations en cours	32.620,00 €
10 FCTVA	11.840,00 €	16 Rembours. capital emprunts	22.243,00 €
1068 Affectation réserves	6.669,74 €	1391 Amortissements subventions	10.694,00 €
021 Virement du fonctionnement	30.779,00 €	Travaux en régie	5.000,00 €
040 Dotations aux amortissements	38.709,00 €	001 Solde d'exécution	54.026,74 €
TOTAL	143.207,74 €	TOTAL	143.207,74 €

La dette



8/ Consolidation des budgets :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	899.718,43 €	899.718,43 €	880.620,50 €	880.620,50 €
Eau / Assainissement	333.656,96 €	333.656,96 €	143.207,74 €	143.207,74 €
Lotissem. les Fontilles	21.531,00 €	21.531,00 €	12.442,00 €	12.442,00 €
TOTAL	1.254.906,39 €	1.254.906,39 €	1.036.270,24 €	1.036.270,24 €

BUDGET PRIMITIF
ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE LA COMMUNE

EXERCICE

2023

Articles	Section de						
	MUNS	BRONS	FLAMARGUES	PETGES	GRIZOIS	LE PIROU	COUSERGUES
FONCTIONNEMENT							
Dépenses de fonctionnement							
002 Déficit antérieur reporté							
023 Virement à la section d'investissement							
63512 Taxes fondères	369,00 €	100,00 €	50,00 €	89,50 €	18,00 €	3 181,41 €	167,09 €
61524 Entretien bois et forêts	6 211,49 €	2 095,76 €	990,05 €		32,00 €	2 907,77 €	19 692,09 €
61523 Entretien voies et réseaux						575,00 €	70,24 €
6282 Frais de gardiennage						162,82 €	16 234,33 €
6281 Contributions						20 495,24 €	36 163,66 €
6288 Autres services extérieurs							
Total dépenses	6 580,49 €	2 195,76 €	1 040,05 €	123,24 €	50,00 €	20 495,24 €	36 163,66 €
Recettes de fonctionnement							
002 Excédent de fonctionnement reporté	3 105,49 €	1 047,76 €	508,05 €	0,24 €	50,00 €	3 270,24 €	7 417,91 €
757 Redev versées par les fermiers	3 475,00 €	1 148,00 €	532,00 €	123,00 €		17 225,00 €	312,00 €
74 Subventions, participations							
7022 Coupes de bois							
Total recettes	6 580,49 €	2 195,76 €	1 040,05 €	123,24 €	50,00 €	20 495,24 €	36 163,66 €

Articles	Section de						
	MUNS	BRONS	FLAMARGUES	PETGES	GRIZOIS	LE PIROU	COUSERGUES
INVESTISSEMENT							
Dépenses d'investissement							
001 Déficit d'investissement reporté							
2315 Travaux	32 170,18 €	- €	- €	- €	- €	7 134,85 €	8 629,99 €
2111 Terrains							
2315-041 Opérations patrimoniales							
Total dépenses	32 170,18 €	- €	- €	- €	- €	7 134,85 €	8 629,99 €
Recettes d'investissement							
001 Excédent d'investissement reporté							
021 Virement de la section de fonctionnement							
1641 Emprunt	32 170,18 €	- €	- €	- €	- €	7 134,85 €	8 629,99 €
1068 Excédent de fonct capitalisé							
13258 Subvention non transférable							
238-041 Opérations patrimoniales							
Total recettes	32 170,18 €	- €	- €	- €	- €	7 134,85 €	8 629,99 €

BUDGET PRIMITIF
ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE LA COMMUNE

EXERCICE

2023

Articles	Section de						
	CHARBIAC	SAINT-GEORGES	LE VERNET	VARILLETES	RAYROLLES	SAINT-MICHEL	SALCRUS
SECTION FONCTIONNEMENT							
Dépenses de fonctionnement							
001 Déficit antérieur reporté	60,24 €				35,00 €	128,00 €	2 307,96 €
023 Virement à la section d'investissement							
63512 Taxes foncières	53,00 €		14,00 €	36,51 €	35,00 €	162,00 €	208,00 €
61524 Entretien bois et forêts							
61523 Entretien voies et réseaux							
6282 Frais de gardiennage							
6281 Contributions	7,24 €						66,00 €
6288 Autres services extérieurs							
Total dépenses	120,48 €	- €	50,51 €	- €	70,00 €	290,00 €	2 581,96 €
Recettes de fonctionnement							
002 Excédent de fonctionnement reporté			23,51 €				
757 Redev versées par les fermiers			27,00 €				
74 Subventions, participations	120,48 €				70,00 €	290,00 €	2 581,96 €
7022 Coupes de bois							
Total recettes	120,48 €	- €	50,51 €	- €	70,00 €	290,00 €	2 581,96 €

Articles	Section de						
	CHARBIAC	SAINT-GEORGES	LE VERNET	VARILLETES	RAYROLLES	SAINT-MICHEL	SALCRUS
SECTION INVESTISSEMENT							
Dépenses d'investissement							
2315 Travaux							
Total dépenses	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Recettes d'investissement							
Total recettes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

RECEPTE DE LA COMMUNE DE CHARBIAC
Date de réception de l'AR: 28/04/2023
015-211501887-20230414-DE_2023_18-DE

BUDGET PRIMITIF
ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE LA COMMUNE

EXERCICE

2023

Articles	Section de		
	SOUZERGUES	PALAGEAT	VALETTE BOUZENGÉAC
FOUNCTIONNEMENT			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>			
001 Déficit antérieur reporté			36,10 €
023 Virement à la section d'investissement			27,00 €
63512 Taxes foncières	29,60 €	180,00 €	
61524 Entretien bois et forêts			
61523 Entretien voies et réseaux			
6282 Frais de gardiennage			9,10 €
6281 Contributions			
6288 Autres services extérieurs			
Total dépenses	29,60 €	180,00 €	72,20 €
<i>Recettes de fonctionnement</i>			
002 Excédent de fonctionnement reporté	24,60 €	90,04 €	
757 Redev. versées par les fermiers	5,00 €	90,00 €	
74 Subventions, participations			72,20 €
7022 Coupes de bois			
Total recettes	29,60 €	180,04 €	72,20 €

Articles	Section de		
	CHARBIAC	SAINT-MICHEL	SALCRUS
INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses d'investissement</i>			
2315 Travaux			
Total dépenses	- €	- €	- €
<i>Recettes d'investissement</i>			
Total recettes	- €	- €	- €

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 15
 VOTES Pour : 15
 Contre : 0
 Abstentions : 0

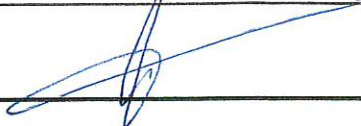
Date de la convocation : 7 Avril 2023

Présenté par le Maire,
 A Saint-Georges, le 14 Avril 2023
 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire
 A Saint-Georges, le 14 Avril 2023

Les membres :

ALBARET Bernadette	
ANDRIEUX Alain	
ANTONY Bernadette	
ANTONY Béatrice	
AVENEIN DECHAMBRE Isabelle	
BACHELLERIE-NINYEM FOKO Christine	
BERTHET Jean-Paul	
BERTRAND Martine	
CASTEL Guillaume	
CHALVET Paul	
GERBERT Angélique	
MALLET Daniel	
MALLET Romain	

MONLOUBOU Jean-Jacques	
VILLENEUVE Matthieu	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le **28 AVR. 2023**
et de la publication le **28 AVR. 2023**

A Saint-Georges, le **28 AVR. 2023**

